

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## OBJECTIF SPÉLÉO

Nicolas CLÉMENT Entreprise individuelle

Tuc de Bauch

09320 ALEU

Tél. : 06 08 95 49 93

Email : nico@objectif-speleo.fr

Siret : 40177678600030

Code APE : 9319Z

URSSAF : 737111038130

Établissement APS : 00906ET0016

Carte professionnelle : 00906ED0097

Assurance en RCP auprès de MMA : 113414898

Les conditions générales de vente s'appliquent entre OBJECTIF SPÉLÉO et les personnes réservant une activité. Les conditions générales de vente peuvent être modifiées par Nicolas CLÉMENT, gérant d'OBJECTIFSPÉLÉO.

## PRESTATION

L'encadrement de l'activité est effectué par Nicolas CLÉMENT titulaire d'un brevet ou diplôme délivré par l'État dans la discipline sportive concernée. Cependant, dans un cas de force majeure, l'activité peut être encadrée par un autre moniteur, lui-même titulaire d'un brevet ou diplôme délivré par l'État dans la discipline sportive concernée.

Nicolas CLÉMENT est déclaré auprès des services de l'État selon la réglementation en vigueur.

## TARIFS

Les tarifs sont consultables sur le site internet [www.objectif-speleo.fr](http://www.objectif-speleo.fr). Les tarifs sont exprimés en euros. Les tarifs ne sont pas soumis à la TVA (art. 293 B du CGI). Les tarifs comprennent l'encadrement, le prêt du matériel technique spécifique à l'activité, l'assurance en responsabilité civile professionnelle.

Les tarifs « groupes » s'appliquent aux groupes constitués (accueil collectif de mineurs, comité d'entreprise, scolaires, club sportif, association, etc...). L'effectif maximum du groupe dépend de l'activité. Il est précisé dans la grille des tarifs.

Les tarifs « réservation exclusive du moniteur » s'appliquent aux personnes qui souhaitent une réservation du moniteur uniquement pour eux. Cette réservation exclusive du moniteur s'entend pour 1 à 3 personnes.

## RÉSERVATION

La réservation doit être réalisée par une personne majeure et émancipée.

Les réservations se font par téléphone, par courriel, par courrier ou par rencontre physique.

La réservation sera effective à la réception d'un virement ou d'un chèque correspondant à 30% de la prestation.

Le chèque sera libellé au nom de Nicolas CLÉMENT et ne sera pas encaissé avant la prestation.

La réservation est obligatoire. Lors de la réservation, sont définis, d'un commun accord, le choix précis de l'activité et le rendez-vous. Afin d'individualiser la préparation du matériel technique, les clients communiquent à l'encadrant leurs mensurations (taille, poids et pointure).

### **MODIFICATION / ANNULATION**

#### Du fait du client :

Annulation de plus de 21 jours avant la date de l'activité : l'acompte vous est restitué.

Annulation de 21 à 3 jours avant la date de l'activité : 30% du montant total de la prestation reste dû.

Annulation de 2 jours à la veille de l'activité : 50% du montant total de la prestation reste dû.

Non présentation des clients au rendez-vous : 100% du montant reste dû.

Modification d'effectif : si l'effectif des participants est inférieur au contrat, le tarif est identique.

Si l'effectif est supérieur au contrat, le tarif sera réévalué.

#### Du fait d'OBJECTIF SPÉLÉO

En cas de conditions météorologiques graves ou pour toutes autres raisons influant sur la sécurité de l'activité, Nicolas CLÉMENT, gérant d'OBJECTIF SPÉLÉO, se réserve le droit de modifier, en concertation avec les clients le programme d'activité. Dans le cas où il serait impossible d'effectuer l'activité, les clients pourront reporter l'activité à une date ultérieure, soit obtenir le remboursement de celle-ci.

Pendant l'activité, Nicolas CLÉMENT peut modifier le déroulement pour des raisons de sécurité.

### **ASSURANCE**

Nicolas CLÉMENT est couvert par une assurance en responsabilité civile professionnelle pour l'encadrement des activités. Cependant, chaque participant doit s'assurer qu'il possède une assurance individuelle accident le couvrant pour l'activité choisie.

### **RECOMMANDATIONS**

#### Condition physique et santé

Les activités de montagne et de pleine nature ne sont pas sans risques. Pour pratiquer ces activités, les clients doivent s'assurer de leur bonne condition physique.

Pour la pratique de la descente de canyon, il est indispensable de savoir nager et de ne pas avoir peur de l'eau.

Pour la pratique du V.T.T, il faut savoir faire du vélo.

Par mesure de prudence, doivent être signalés, le cas échéant, les problèmes de santé pouvant entraîner un risque dans la pratique de l'activité : entorses et fractures récentes, fragilité au niveau du dos et des articulations, plaies non cicatrisées, otites et sinusites fréquentes, problèmes de surpoids, de diabète, d'asthme, d'allergies, etc...

Les activités proposées sont déconseillées aux personnes ayant des problèmes respiratoires ou cardio-vasculaires, ainsi que celles atteintes d'épilepsie ou susceptibles de déclencher une crise de tétanie.

#### Pertes, dégradations, vols

La responsabilité d'OBJECTIF SPÉLÉO ne saurait être engagée en cas de perte ou dégradations d'effets personnels pendant le déroulement de l'activité. Il en est de même en cas de vols dans les véhicules stationnés sur les parkings des lieux d'activité et de rendez-vous.